

Achetez Produisez



Comment ça marche ?

Une installation photovoltaïque vous permet de produire de l'électricité et de la vendre. Les installations de panneaux photovoltaïques intégrés à votre toiture captent l'énergie du soleil et la transforment en courant électrique continu. L'onduleur converti ensuite le courant électrique continu en courant électrique alternatif 230 Volts. Chaque année, la totalité de votre production est facturée à EDF.

Les panneaux photovoltaïques exposés plein sud auront un rendement maximal. Contrairement aux idées reçues, les autres expositions hormis le nord, auront un rendement inférieur à 10% maximum.

RECEVEZ une étude technique relatant la faisabilité de votre projet (ombrage, pente de toit, orientation...), le calcul estimatif de la production électrique, la rente annuelle et l'amortissement de votre investissement.

ACHETEZ un kit photovoltaïque qui produira de l'électricité (garantie de puissance, de qualité, d'étanchéité, de productivité et de fiabilité).

PRODUISEZ et FACTUREZ des kWh relevés sur votre compteur tous les ans à EDF selon le tarif en vigueur.

RENTABILISEZ votre investissement entre 6 et 9 ans maximum. Il reste donc plus de 10 ans de bénéfice non imposable à percevoir ! Récupérez presque la moitié de votre investissement dès la première année grâce au crédit d'impôt.

AVANTAGES FISCAUX :

Crédit d'impôt : il est de 50% du coût du matériel TTC dans la limite du plafond autorisé (plafond de 16000 € pour un couple + 400 € par enfant à charge). Nous vous conseillerons sur les démarches à effectuer pour ne pas prendre de risque de refus de votre dossier.

Une TUA à 5.5 % : l'installation de panneaux photovoltaïques sur une résidence principale de plus de 2 ans est éligible au taux réduit de TUA à 5.5%.

CONTRAT DE RACHAT GARANTI SUR 20 ANS : EDF s'engage à racheter votre énergie avec un contrat de 20 ans. Le tarif de rachat indiqué lors de la conclusion du contrat est tous les ans indexé et ne peut descendre en dessous d'un seuil garanti.

RENTABLE :

Avec 0% d'apport, l'investissement s'autofinance grâce à un prêt bancaire qui peut être conclu à travers le partenariat financier que nous avons mis en place. Vous pouvez emprunter jusqu'à 100 % de la dépense sur une durée maximale de 20 ans (durée du contrat EDF) à un taux très intéressant et vous pouvez différer vos premières mensualités de 12 mois (date à laquelle vous commencerez à facturer votre production à EDF). Après le remboursement de l'annuité du crédit, la rente annuelle de production électrique génère un excédent dès la 1^{ère} année.

VALORISATION DE L'HABITAT : Votre installation photovoltaïque accroît la valeur foncière de votre bien immobilier.

ENGAGEMENT ECOLOGIQUE : L'énergie solaire est la plus écologique possible car elle lutte contre le réchauffement de notre planète et contre les gaz à effet de serre, car aucune combustion n'est nécessaire.

Facturez Rentabilisez



- 1 Devis 100% gratuit
- 2 Prise en charge totale des démarches
- 3 Installation et mise en service
- 4 Avantages
- 5 Garanties

En résumé :

- > Mettez sur une énergie propre
- > Investissez
- > Bénéficiez d'un crédit d'impôt
- > Augmentez vos revenus annuels nets d'impôts en facturant votre production d'électricité à EDF pendant 20 ans
- > Rentabilité supérieure à 10%

